



Le Puy-en-Velay
LA VILLE

Espaces réservés dans les rues du Puy-en-Velay

Liste des emplacements réservés (suite)

- 15 - Place du Greffe
- 16 - Place de la Plâtrière, (2 emplacements)
- 17 - Centre Pierre cardinal, (2 emplacements)
- 18 - Parking Henri Pourrat
- 19 - Rue Henri Pourrat, (au droit du cimetière)
- 20 - Rue Sainte Claire
- 21 - Rue Portail d'Avignon, (au droit du n°1)
- 22 - Square Coiffier
- 23 - Boulevard de la République, (au droit du n°4)
- 24 - Boulevard de la République, (au droit du n°14)

- 25 - Boulevard de la République, au droit du n°38
- 26 - Boulevard de la République, au droit du centre Roger Fourneyron
- 27 - Rue des Chevaliers Saint Jean, au droit des n°13
- 28 - Rue André Laplace, au droit de l'école Marcel Pagnol
- 29 - Faubourg St Jean, (2 emplacements au droit du n°46)
- 30 - Boulevard Joffre, (2 emplacements au droit du Lycée Simone Weil)
- 31 - Place du Breuil, (3 emplacements sur le parking de surface)
- 32 - Place du Breuil, au droit du Palais de Justice
- 33 - Avenue Clément Charbonnier (côté jardin Henri Vinay)
- 34 - Square Ulysse Rouchon
- 35 - Boulevard Alexandre Clair, (2 emplacements, au droit et en face du Collège St Louis)
- 36 - Boulevard Président Bertrand, au droit du n°11
- 37 - Avenue André Soulier (2 emplacements devant la Sécurité Sociale)
- 38 - Angle du Jardin Henri Vinay et de la Place Michelet (dernier emplacement avant complexe cinématographique)
- 39 - Place Michelet (à l'intérieur du parking en U)
- 40 - Place Michelet (2 emplacements au droit et en face du N°17)
- 41 - Place Michelet (4 emplacements à l'intérieur du parking à la barrière)
- 42 - Rue Pierret au droit du n°2
- 43 - Rue des Tanneries au droit du n°23
- 44 - Rue des Tanneries au droit du n°35
- 45 - Rue des Moulins
- 46 - Rue des Carmes
- 47 - Avenue de la Dentelle, au droit de la Poste
- 48 - Avenue Charles Dupuy, le long de la contre-allée, (à hauteur du square de Lattre de Tassigny)
- 49 - Gare SNCF
- 50 - Avenue Foch, (2 emplacements)
- 51 - Avenue de Meschede, (au droit du Centre Commercial)
- 52 - Zone de Chirel, (11 emplacements)
- 53 - Place Eugène Pebellier
- 54 - Rue Jean Baudouin, au droit de la salle Coluche
- 55 - Rue Jean Mermoz

Liste des WC équipés

- a - A côté de la Bibliothèque
- b - Marché couvert
- c - Place St Georges
- d - Place Carnot (en bas à côté du Transformateur)
- e - Avenue du Général De Gaulle
- f - Place des Tables (W.C équipé - cheminement non accessible par un fauteuil)
- g - Parking souterrain du Breuil
- h - Parking souterrain Cadelaide



Emplacement des défibrillateurs (juin 2010)

- Grande poste du Puy-en-Velay (Avenue de la Dentelle)
- Banque de France (Boulevard Alexandre Clair)
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- Office des Sports (Rue Général Lafayette)
- ERDF GRDF (chemin St Catherine)
- Préfecture (avenue Général De Gaulle)
- Piscine du Puy-en-Velay (avenue d'Aiguilhe)
- DDEA du Puy-en-Velay (rue des Moulins)
- E.O.V.I (B^e Maréchal Fayolle)
- DDASS (rue de Vienne)
- Mairie du Puy-en-Velay (1, place du Martouret)

Adresses utiles

»» Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

9, rue des Moulins 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 07 21 80 / Fax : 04 71 07 21 99

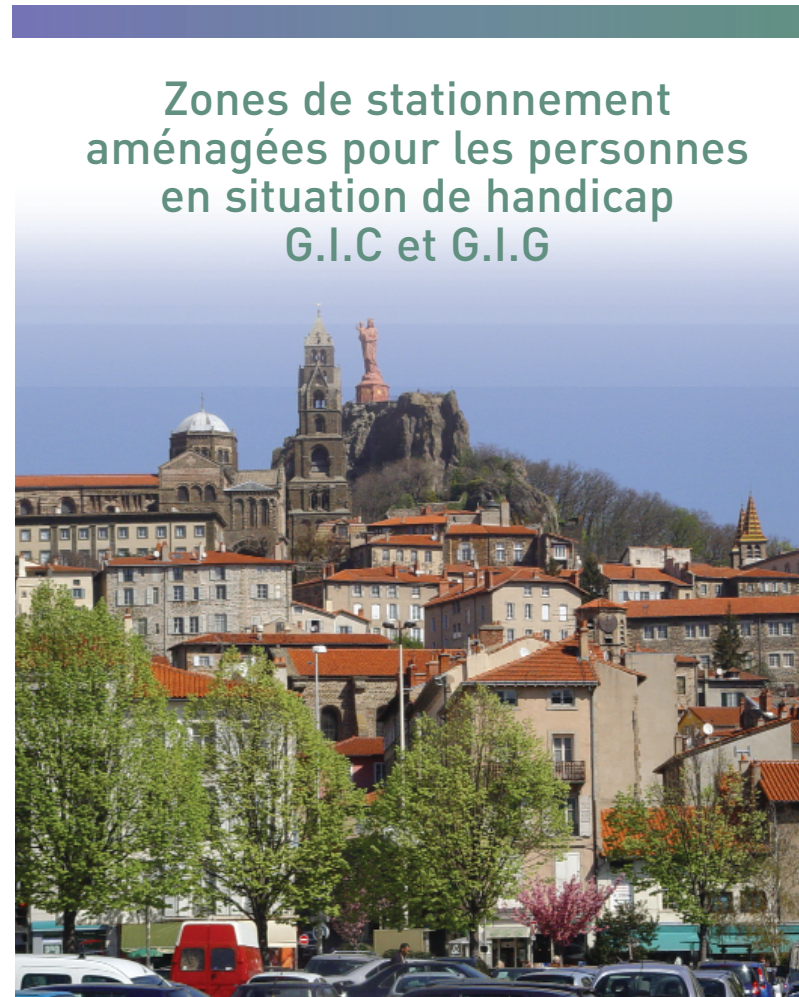
»» Un site internet : www.parking.handicap.fr

site national de recherche de places réservées, que l'on peut consulter avant chaque déplacement.

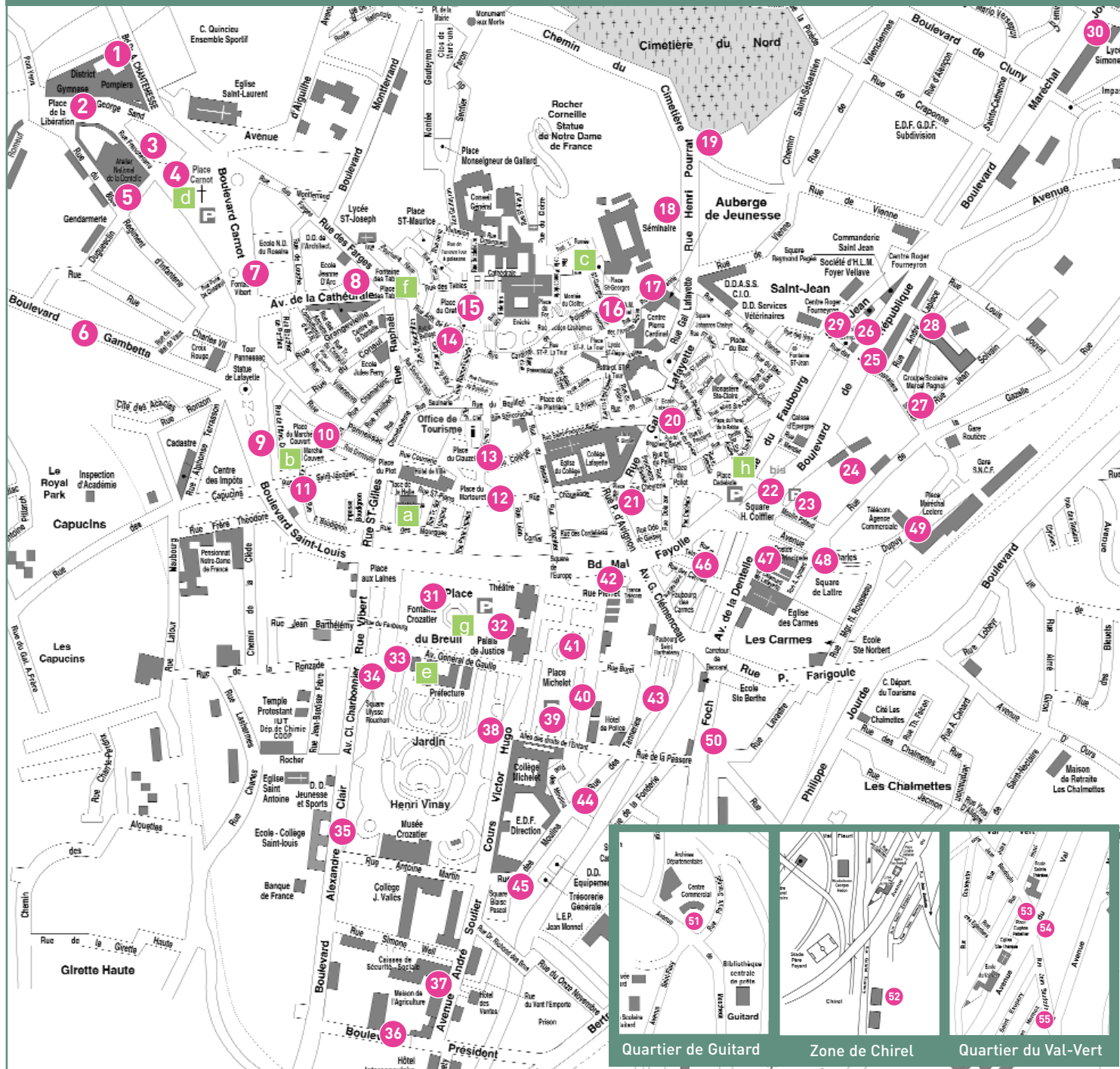
»» Une adresse email : accessibilite@lepuyenvelay.fr

Nous sommes à votre écoute ! vous pouvez signaler toutes les informations susceptibles d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Zones de stationnement
aménagées pour les personnes
en situation de handicap
G.I.C et G.I.G



Zones de stationnement aménagées pour les personnes handicapées G.I.C et G.I.G



Yves DEVÈZ
Conseiller municipal
Réfèrent du groupe de Travail
sur l'accessibilité des personnes
à mobilité réduite

“La sensibilisation à l'accessibilité comme vecteur de qualité urbaine au-delà de la réglementation”

Trente ans après la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, sans aucun doute, changé le regard de la société sur le handicap ainsi que la considération dans laquelle elle tient la personne handicapée.

Une des notions phare de cette loi : l'accessibilité

Depuis 2005, l'accessibilité est d'abord la prise en compte du handicap, et pas seulement du handicap moteur, mais, en donnant une définition juridique du handicap, l'accessibilité est une accessibilité au sens large : handicaps moteurs, sensoriels (visuel, auditif), mentaux et aussi les gens vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes de petite taille ou celles présentant un handicap temporaire, celles portant des bagages, poussettes, etc....

L'accessibilité a une dimension sociale, elle prend en compte les étrangers (difficultés de compréhension des informations ou de la signalisation).

L'accessibilité c'est le partage de l'espace public. C'est une notion citoyenne d'égalité d'accès. L'enjeu, c'est que l'espace public reste le lieu de tous, pour que chacun vive pleinement la ville.

Le groupe de travail que nous venons de créer, doit permettre d'adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, et de favoriser les déplacements pour tous (cadre bâti, voirie, aménagements des espaces publics, transports, intermodalité, etc.).

Liste des emplacements réservés

- 1 - Boulevard Docteur Chantemesse, au droit du n°9
- 2 - Place de la libération
- 3 - Boulevard George Sand, (4 emplacements)
- 4 - Boulevard Carnot, côté impair (3 emplacements)
- 5 - Rue du 86^{ème} Régiment d'Infanterie (devant l'Atelier des Arts)
- 6 - Boulevard Gambetta, (2 emplacements au droit des n° 34 et 47)
- 7 - Boulevard Carnot, à hauteur de la Cité Tuja
- 8 - Avenue de la Cathédrale, (en face de l'école Jeanne d'Arc)
- 9 - Bd St-Louis, le long du Square Lafayette
- 10 - Place du Marché Couvert
- 11 - Rue Félix Boudignon, au droit du n°29
- 12 - Place du Martouret, (3 emplacements)
- 13 - Place du Clauzel, (en face du N°2)
- 14 - Rue de Prat de Loup

(suite au dos)